

GROUPE FLO

Société par actions simplifiée au capital de 46 615 902,38 euros
Siège social : 55 rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret
349 763 375 RCS Nanterre

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril,

La société **BERTRAND FRANCHISE FINANCE**, société par actions simplifiée, domiciliée à CLICHY (92110) 34, Rue Mozart – Immeuble Le Cassiopée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 839 070 067, représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe Gaschin, dûment habilité à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société **GROUPE FLO** (la « **Société** »),

Et confirmant par ailleurs que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables ont été communiqués à l'Associé Unique ou qu'ils ont été tenus à sa disposition préalablement aux présentes, ainsi qu'à la disposition du Commissaire aux comptes de la Société, et ce pendant une période suffisante pour leur permettre d'en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil ;

Renonçant en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires applicables relatives aux délais de convocation et/ou mise à disposition des documents requis par la loi ;

Déclarant par ailleurs qu'il a été fait droit à ses demandes et qu'il s'estime suffisamment informé dans le cadre de l'adoption des présentes des décisions ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Modification de la dénomination sociale de la Société,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION*Modification de la dénomination sociale de la Société*

L'Associé Unique,

- **prenant acte** de la nécessité de modifier la dénomination sociale de la Société afin de refléter l'organisation actuelle du groupe, notamment à la suite de l'acquisition de la Société, et dans un souci d'adopter une appellation plus en phase avec son identité contemporaine,
- **décide** de modifier, avec effet à compter du 1^{er} mai 2025, la dénomination sociale de la Société qui sera dorénavant « **BERTRAND CASUAL FOOD** »

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION*Modification corrélative des statuts de la Société*

L'Associé Unique,

- en conséquence de l'adoption de la première décision, **décide** de modifier l'article 2 des statuts de la Société, avec effet à compter du 1^{er} mai 2025, de la façon suivante :

« ARTICLE 2 : DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est : « **BERTRAND CASUAL FOOD** »

Sur tous actes ou tous documents émanant de la Société et destinés aux tiers doit figurer l'indication de la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots : « société par actions simplifiée » ou « société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales « S.A.S. » « S.A.S.U. » et de l'énonciation du capital social »

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION*Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette décision est adoptée.

Les présentes sont signées sous format électronique, via l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien avec l'acte auquel il s'attache et permettant l'identification des personnes signataires et sa conservation dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité conformément aux articles 1174, 1366 et 1367 du Code Civil. La signature électronique est matérialisée par un cartouche de signature apposé sur les présentes.

Signé par :

Christophe Gaschin

9BE41BC61D7A4BA...

LE PRESIDENT

La société **BERTRAND FRANCHISE**

Représentée par son Directeur Général, M. Christophe GASCHIN.

Signé par :

Christophe Gaschin

9BE41BC61D7A4BA...

L'ASSOCIE UNIQUE

La société **BERTRAND FRANCHISE FINANCE**,

Représentée par son Président la société BERTRAND FRANCHISE,

Elle-même représentée par son Directeur Général M. Christophe GASCHIN